
Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée
Fédération Nationale de l'Action Sociale

Aveu d'échec retentissant !
Faute d'enveloppe CCUE, AXESS suspend sa participation aux négociations CMP.

Ordre du Jour :

1. Approbation du PV de la Commission mixte paritaire du 24 avril 2025.
2. Prévoyance et Organisme paritaire de prévention des risques professionnels.
3. Négociation CCUE :
 - Classification, rémunération, durée et temps de travail.
 - Égalité professionnelle, égalité de traitement, lutte contre les discriminations.
 - Dialogue social, représentant du personnel, droit syndical.
4. Politique salariale.
5. Questions diverses.

Déclaration d'AXESS : Suspension de sa participation aux négociations CCUE

AXESS annonce la suspension de sa participation aux négociations CCUE. Cette décision est motivée par l'absence de réponse claire et d'engagement ferme des pouvoirs publics sur le financement du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif.

AXESS a souligné qu'en dépit de nombreuses demandes depuis juin 2022, aucune garantie tangible n'a été fournie. Les employeurs estiment que le coût de la CCUE est entre les mains des pouvoirs publics et requiert un engagement ferme de leur part. Ils insistent sur la nécessité d'un engagement solide pour permettre une revalorisation des rémunérations et une amélioration des conditions de travail.

Cette suspension est, dans l'attente d'une prise de position officielle du gouvernement, potentiellement prévue pour la mi-juin 2025.

AXESS a néanmoins déclaré rester ouverte au dialogue avec les syndicats...

Réactions des organisations syndicales :

Les organisations syndicales prennent acte de la décision d'AXESS.

- **FO** demande l'ouverture immédiate de négociations dans les conventions collectives existantes (CCN 51 et CCN 66/CHRS) pour répondre à l'urgence salariale et garantir le maintien des droits à la prévoyance, notamment par un renouvellement d'appel d'offres dans la CCN 66 et les accords CHRS. FO le réaffirme avec d'autant plus de légitimité qu'elle n'a pas été signataire de l'accord de méthode du 4 juin 2024.
- **CGT** dénonce l'absence d'engagement budgétaire, refuse la déréglementation des conditions de travail, appelle à un projet digne et solidaire basé sur les besoins concrets, et s'oppose catégoriquement au projet d'accord actuel.

- **CFDT** regrette le non-respect de l'accord de méthode, souligne l'importance de respecter le calendrier signé, et refuse de revenir sur le périmètre « infra ». Elle indique qu'elle répondra favorablement à l'invitation de bilatérale d'Axess.
- **SUD appelle à entretenir les conventions collectives existantes et à « aller réclamer les moyens tous ensemble ».**

AXESS quitte la table des négociations

CGT, FO et SUD décident de rédiger un communiqué commun soulignant l'urgence de la situation et la nécessité impérieuse d'engager des négociations dans les champs conventionnels existants. La CFDT maintient sa position de refus de revenir sur le périmètre « infra ».

Pour FO : Franck HOULGATTE, Murat BERBEROGLU, David LEGRAND, Michel POULET.